



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

**Déclarer et payer ses Revenus de
Capitaux Mobiliers**

**PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE ET PRÉLÈVEMENTS
SOCIAUX
DUS À LA SOURCE SUR LES REVENUS DISTRIBUÉS
ET LES INTÉRÊTS DE
COMPTES COURANTS ET COMPTES BLOQUÉS
D'ASSOCIÉS**

Sommaire :

1. Présentation.....	3
1.1 Objet de la fiche.....	3
1.2 À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
1.3 Quand utiliser cette procédure ?.....	3
1.4 Quelques conseils pour une première utilisation.....	3
1.5 Pré-requis à la télédéclaration.....	4
2. Accès au service « Déclarer les RCM ».....	5
3. Déclarer les RCM.....	7
3.1 Sélection du type de déclaration.....	7
1er cas : vous faites un premier dépôt.....	7
2ème cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier.....	8
3ème cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement.....	9
3.2 Saisie et calculs de votre déclaration.....	9
3.3 Enregistrement du brouillon, validation et signature.....	10
4. Accéder au service « Payer les RCM ».....	11
4.1 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré.....	12
4.2 2ème cas : vous payez ultérieurement.....	13
4.3 Sélection de la facture.....	14
4.4 Comptes bancaires.....	16
4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire.....	16
4.4.2. Vous avez déclaré deux ou trois comptes bancaires.....	17
4.4.3. Vous avez déclaré quatre comptes bancaires ou plus.....	18
4.5 Récapitulatif du paiement.....	18
5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche.....	20

1. Présentation

1.1 Objet de la fiche

Cette fiche présente l'enchaînement des opérations propres aux établissements payeurs souhaitant accéder au service de déclaration en ligne des Revenus de Capitaux Mobiliers (RCM).

1.2 À qui s'adresse cette procédure ?

La déclaration 2777 doit être souscrite par tous les établissements payeurs au titre du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu applicable aux produits de placement à revenu fixe, aux produits et gains de cession des bons ou contrats de capitalisation et placements de même nature attachés à des primes versées à compter du 27 septembre 2017 ainsi qu'aux revenus distribués.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site www.impots.gouv.fr et accéder à une documentation détaillée, avec notamment la notice de la déclaration.

1.3 Quand utiliser cette procédure ?

La déclaration 2777, accompagnée le cas échéant du paiement correspondant, doit être transmise par voie dématérialisée dans les 15 premiers jours du mois suivant celui où les sommes au titre des prélèvements forfaitaires ont été retenues.

1.4 Quelques conseils pour une première utilisation

– Mode brouillon

Vous avez la possibilité d'enregistrer votre saisie en mode brouillon.

Votre attention est toutefois appelée sur le fait que le mode brouillon ne vaut pas preuve de dépôt. C'est la validation finale du formulaire et la délivrance du certificat de dépôt qui crée le dépôt déclaratif et vaut respect de l'obligation dans le délai légal.

– Difficultés d'affichage

Si vous constatez un affichage incorrect (zones de texte mal placées ou couleur des zones calculées un peu diluée par exemple), cela peut être dû à un problème de compatibilité entre la version d'Internet Explorer que vous utilisez et notre site. Les versions antérieures à Internet Explorer 11 ne sont plus supportées par le service de déclaration en ligne. Tous les autres navigateurs sont compatibles.

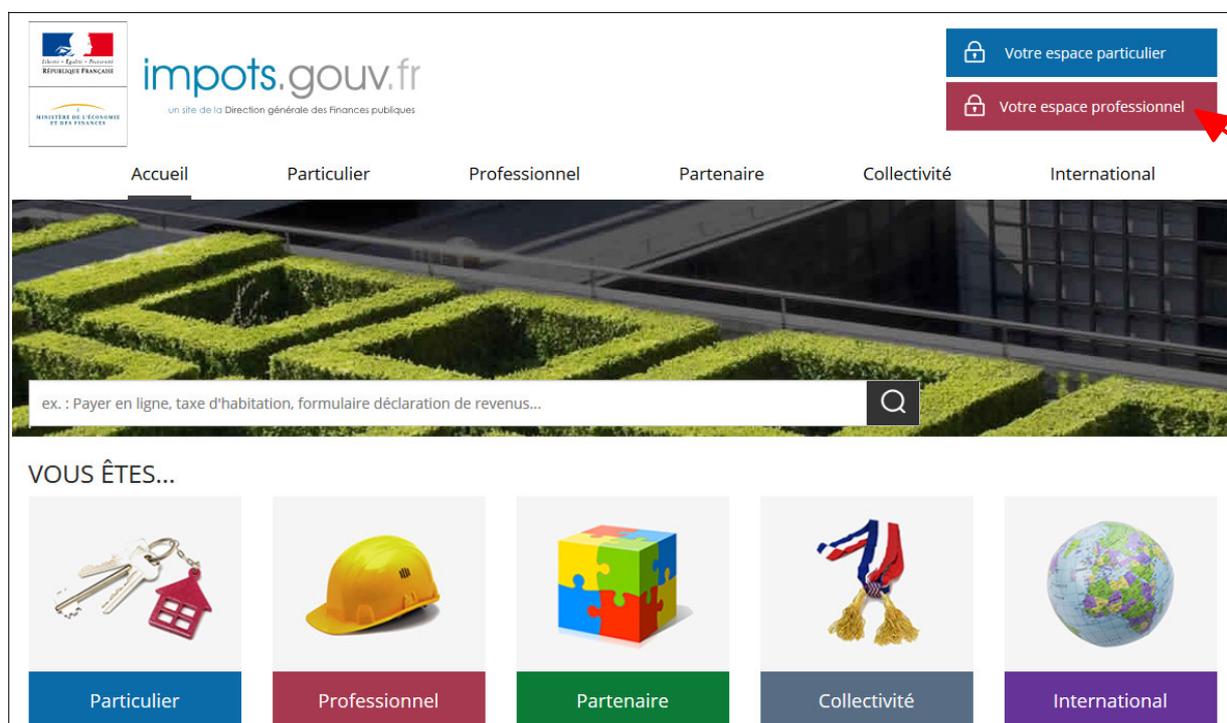
1.5 Pré-requis à la télédéclaration

Vous devez :

1. disposer d'un espace professionnel
2. disposer d'au moins un service en ligne

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

3. accéder à votre espace professionnel via le site www.impots.gouv.fr (cf. ci-dessous).



The screenshot shows the homepage of impots.gouv.fr. At the top left, there are logos for the French Republic and the Ministry of Economy and Finance. The main navigation bar includes links for 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', and 'International'. On the right side, there are two buttons: 'Votre espace particulier' (blue) and 'Votre espace professionnel' (red), with a red arrow pointing to the latter. Below the navigation bar is a search bar with the text 'ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...'. Underneath the search bar, a section titled 'VOUS ÊTES...' offers five categories: 'Particulier' (blue button with keys icon), 'Professionnel' (red button with hard hat icon), 'Partenaire' (green button with puzzle pieces icon), 'Collectivité' (grey button with flag icon), and 'International' (purple button with globe icon).

2. Accès au service « Déclarer les RCM »

A partir du lien "Votre espace professionnel", vous accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié(e) :

The screenshot displays the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. To its right is the 'impots.gouv.fr' logo. On the top right, there are two buttons: 'Votre espace particulier' (blue) and 'Votre espace professionnel' (red). Below these is a navigation bar with 'Accueil > Authentification' and an 'Aide' icon. The main content area is divided into two columns. The left column is titled 'Connexion à mon espace professionnel' and contains a form with 'Adresse électronique' and 'Mot de passe' fields, a 'Connexion' button, and a 'Mot de passe oublié' link. Below this is a section for paying taxes online. The right column is titled 'Création de mon espace professionnel' and contains a 'Créer mon espace professionnel' button. Below that is a section for activating services with an 'Activer mon espace / mes services' button.

Direction générale des Finances publiques

L'écran d'accueil de votre espace s'affiche :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel

Mme Lila ROSEMONDE
Abonné : 20101670101919

➤ Espace pro.
➤ Impots.gouv.fr
➤ Quitter

➤ Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
En savoir plus : **OUPS.GOUV.FR**
Vous avez droit à l'erreur

DOSSIER COURANT
SIREN 123456789
SARL MARTIN DISTRIBUTION

MES SERVICES

Consulter

- Compte fiscal [+]
- Avis CFE

Déclarer

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Taxe activités polluantes
- Taxe v. vénale immeubles
- Résultat [+]
- Économie collaborative [+]
- Dispositif DAC6 [+]

Payer

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Taxe activités polluantes
- Taxe v. vénale immeubles
- Prélèvement à la source [+]
- CFE et autres impôts
- Dette fiscale [+]

Démarches

- Remboursement de TVA UE
- Guichet de TVA UE
- Gérer mes biens immobiliers

MON ESPACE

- Gérer les services
- Gérer les comptes bancaires [+]
- Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

MES AUTRES SERVICES

- Calendrier fiscal
- Tests économie collaborative
- Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

➤ Messagerie
➤ Adresse électronique de l'entreprise [+]
➤ En savoir plus

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

→ Cliquez sur le lien "Déclarer > Revenus de capitaux mobiliers".

Remarque : les usagers qui gèrent plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent en choisir un.

→ Pour déclarer, choisissez le secteur d'activité concerné.

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Déclarer > Revenus de capitaux mobiliers

CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LES REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination [REDACTÉ]
SIREN [REDACTÉ]

Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B	BELMONT-SUR-RANCE 12370 BELMONT-SUR-RANCE FRANCE	

DÉCLARER

3. Déclarer les RCM

3.1 Sélection du type de déclaration

Trois possibilités s'offrent à vous selon qu'il s'agisse d'un premier dépôt, de la rectification d'un dépôt déjà effectué ou de la reprise d'une saisie suspendue.

1^{er} cas : vous faites un premier dépôt

Si c'est un premier dépôt, vous sélectionnez la période de déclaration que vous souhaitez saisir :

Déclarer Revenus de capitaux mobiliers

i Attention : si vous avez enregistré un brouillon, vous pouvez le recharger en cliquant sur sa date dans la colonne de droite "Brouillon". Si vous ne souhaitez pas le recharger et accéder à un formulaire vide, cliquez sur la période d'imposition dans la colonne de gauche.

Activité : Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé

Adresse fiscale de taxation : CAPESTERRE-BELLE-EAU
Service gestionnaire : SIE SUD-BASSE-TERRE ?

Sélectionnez la période de votre déclaration

Période d'imposition	Type de déclaration	Date limite de dépôt	Date de dépôt	Brouillon ?
Juliet 2022	2777	16/08/2022		
Juin 2022	2777	15/07/2022		
Mai 2022	2777	15/06/2022		
Avril 2022	2777	16/05/2022		
Mars 2022	2777	15/04/2022		
Février 2022	2777	15/03/2022		

▼ Afficher les périodes antérieures ▼

Choix de la période d'imposition

2^{ème} cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier

Vous avez déjà validé une déclaration (certificat de dépôt délivré) mais vous avez besoin de la modifier : sélectionnez la date de dépôt figurant dans la colonne « Date de dépôt ».

Précision : Le formulaire enregistré s'affiche tel que saisi et validé initialement : vous devez donc retrouver tous les éléments issus de votre précédente déclaration.

Activité Ingénierie, études techniques

Adresse fiscale de taxation MACOURIA
Service gestionnaire SIE DE LA GUYANE ?

Sélectionnez la période de votre déclaration

Période d'imposition	Type de déclaration	Date limite de dépôt	Date de dépôt	Brouillon ?
Juillet 2022	2777	16/08/2022		
Juin 2022	2777	15/07/2022		
Mai 2022	2777	15/06/2022		
Avril 2022	2777	16/05/2022	07/07/2022	
Mars 2022	2777	15/04/2022		
Février 2022	2777	15/03/2022		

Choix du dépôt à modifier

▼ [Afficher les périodes antérieures](#) ▼

3^{ème} cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement

Si vous souhaitez reprendre une saisie interrompue que vous avez enregistrée en mode brouillon, cliquez sur la date de brouillon pour la reprendre. Si vous souhaitez supprimer ce brouillon, cliquez sur l'icône « Poubelle » à droite de la date.

Sélectionnez la période de votre déclaration

Période d'imposition	Type de déclaration	Date limite de dépôt	Date de dépôt	Brouillon ?
Juillet 2022	2777	16/08/2022		
Juin 2022	2777	15/07/2022	07/07/2022	
Mai 2022	2777	15/06/2022		
Avril 2022	2777	16/05/2022		
Mars 2022	2777	15/04/2022		
Février 2022	2777	15/03/2022		

▼ Afficher les périodes antérieures ▼

Choix du brouillon à modifier

Précision : Lorsque vous sélectionnez un dépôt au statut « brouillon », celui-ci s'affiche en l'état du dernier enregistrement.

3.2 Saisie et calculs de votre déclaration

Formulaire et navigation

- Votre déclaration se compose d'un seul formulaire n° 2777.
- Le lien « **Aide en ligne à la saisie du formulaire** » en haut à droite, matérialisé par le symbole  permet l'affichage d'une information complémentaire.
- Le bouton « **+ Ajouter** » permet, en cas de besoin, d'ajouter une nouvelle ligne à votre saisie :

+ Ajouter

- Les zones grisées sont des zones de calculs automatiques, la saisie y est donc impossible :

Impôt
410
225

- Les boutons « **Valider** », « **Enregistrer brouillon** », et « **Effacer le formulaire** » ci-dessous permettent de réaliser les actions suivantes :

> Valider

> Enregistrer brouillon

 Effacer le formulaire

Bouton	Action
Valider	Permet de valider votre déclaration
Enregistrer brouillon	Permet d'enregistrer les données sur un formulaire afin de compléter la saisie ultérieurement.
Effacer le formulaire	Permet d'effacer toutes les informations saisies sur un formulaire

3.3 Enregistrement du brouillon, validation et signature

Enregistrement du brouillon

Rappel : vous pouvez à tout moment enregistrer le brouillon afin de compléter la saisie ultérieurement. Dans ce cas, il vous faut cliquer sur le bouton, « **Enregistrer brouillon** ».

Validation de la déclaration

Vous pouvez à tout moment valider votre déclaration en cliquant sur le bouton « **Valider** ».

Suite à votre validation, un récapitulatif de l'ensemble des éléments déclarés est affiché. À ce stade de la déclaration, les trois possibilités ci-dessous vous sont offertes :

Bouton	Ce qu'il permet
Valider	– la validation des éléments affichés qui vous dirige vers la signature électronique
Modifier	– modifier les éléments déclarés : vous serez alors dirigé vers la saisie du formulaire
Imprimer	– imprimer les éléments déclarés*

* Afin de proposer une impression plus fiable selon les navigateurs utilisés, le bouton « **Imprimer** » utilise les fonctionnalités de votre système et de votre navigateur. Vous pouvez adapter la mise en page de l'impression avec l'outil « **Aperçu avant impression** » ou « **Imprimer** » de votre navigateur.

Pour sauvegarder le document au format PDF, imprimez le document en choisissant une imprimante PDF proposée par votre navigateur. Si ce n'est pas le cas, ce type d'imprimante existe sous forme de logiciels libres et gratuits.

Signature et envoi de la déclaration

Si vous avez validé votre déclaration, vous pouvez la signer électroniquement et ainsi la transmettre à l'administration.

À l'issue de la signature électronique, un accusé de réception est affiché attestant du dépôt, il est opposable à l'administration fiscale et il est conseillé d'en imprimer un exemplaire.

Votre déclaration est désormais transmise à l'administration.

4. Accéder au service « Payer les RCM »



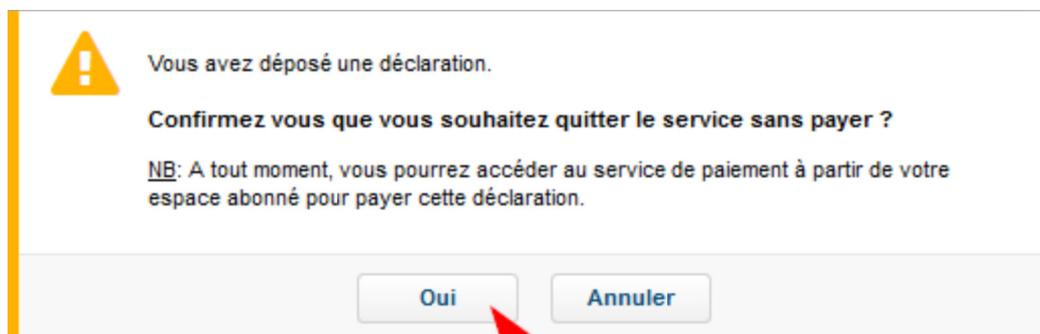
La déclaration et le paiement sont deux actes dissociés.

Une fois votre déclaration signée et envoyée, vous pouvez procéder au règlement :

- soit immédiatement après l'envoi de la déclaration : en cliquant sur "Payer" pour accéder directement au service Payer,

- soit plus tard, dans le respect de la date limite de dépôt.

Si vous quittez la déclaration, un message apparaît pour vous demander confirmation.



→ Cliquez sur le bouton "Oui".

4.1 1^{er} cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré

Déclaration 2777

Déclaration Récapitulation Signature **Certificat de dépôt**

Période d'imposition : Juin 2022
Date limite de dépôt : 15/07/2022

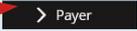
✓ Votre déclaration est maintenant terminée.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale et atteste du dépôt de votre document. La déclaration transmise sera consultable en utilisant le service « Consulter » accessible à partir de votre espace abonné.

 Imprimer l'accusé de réception *

i Accès au service de paiement

Vous pouvez payer en cliquant sur le bouton ci-dessous ou celui situé en bas de page

 Payer

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES SUD-BASSE-TERRE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
DESMARAIS
97100 BASSE-TERRE
05 90 99 47 40
SIE.SUD-BASSE-TERRE@DGFP.FINANCES.GOUV.FR
L,MA,MEJ 7H30-12H SUR RV FERME V

M , merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise , SIREN .

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

 La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

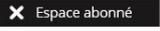
Procédure : Déclaration de Revenus de capitaux mobiliers
Formulaire principal : 2777
Période déclarée : Juin 2022
Date limite de dépôt : 15/07/2022
Numéro de dépôt : RCM-2022185-0000000000002651
Date de dépôt : 04 juillet 2022 à 18:49:56 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire :
Identifiant du soumissionnaire :
Désignation du signataire :
Synthèse des éléments déclarés : Montant à payer : 739
Montant excédentaire : 1433
Montant de l'excédent reporté : 1433

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Recette
(certificat n° 5062466682869110930639586247)

Signature numérique : TA4aO4Cm4 9Ao19G5ep4JySFT3F1vcARd/76Hm/s5JctsbN5WUoeceSEgQJq13zr
AtAoew1UA7q9762o3Hp2pytmtbgO2GnVMLDLIXxSgpeHGMWc+2y5K7cqs2EjwB7a
JoLn6C5Oe2qt2sgRCRFJggo0+0o9yzBLLyIGk5Sox3ptQMMS+K1REXrYeq30cTrj
fpQkAzHs9BTFz23oEONukB4J4Zgx4FOGhAbkNfxUdUR0ypS n7960Bn9IzAVIDT0t3
Vjg4FAjz3e1J5FUFmVPaF0JLkhn71oFKkaCk61GnevaCCWY42sWW6toYRvKR+n
Ja/CW4T1K/TIM2z8P//LSA==

 Payer  Autre déclaration  Espace abonné

 Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS

Dans ce cas, sur le dernier écran de la déclaration :

→ Cliquez sur le bouton "Payer" (l'un des deux boutons).

4.2 2ème cas : vous payez ultérieurement

Dans ce cas, vous accédez au paiement des RCM par le service "Payer > Revenus de capitaux mobiliers" dans votre espace professionnel :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel

Mme Lila ROSEMONDE
Abonné : 20101670101919

➤ Espace pro.
➤ Impots.gouv.fr
➤ Quitter

➤ Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
En savoir plus : **OUPS.GOUV.FR**
Vous avez droit à l'erreur

Messagerie
➤ Adresse électronique de l'entreprise [+]
➤ En savoir plus

MON ESPACE

➤ Gérer les services
➤ Gérer les comptes bancaires [+]
➤ Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

MES AUTRES SERVICES

➤ Calendrier fiscal
➤ Tests économie collaborative
➤ Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

DOSSIER COURANT

SIREN 123456789
SARL MARTIN DISTRIBUTION

MES SERVICES

Consulter

➤ Compte fiscal [+]
➤ Avis CFE

Déclarer

➤ TVA
➤ Impôt sur les sociétés
➤ Taxe sur les salaires
➤ CVAE
➤ Revenus de capitaux mobiliers
➤ Taxe activités polluantes
➤ Taxe v. vénale immeubles
➤ Résultat [+]
➤ Économie collaborative [+]
➤ Dispositif DAC6 [+]

Payer

➤ TVA
➤ Impôt sur les sociétés
➤ Taxe sur les salaires
➤ CVAE
➤ Revenus de capitaux mobiliers
➤ Taxe activités polluantes
➤ Taxe v. vénale immeubles
➤ Prélèvement à la source [+]
➤ CFE et autres impôts
➤ Dette fiscale [+]

Démarches

➤ Remboursement de TVA UE
➤ Guichet de TVA UE
➤ Gérer mes biens immobiliers

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

→ Cliquez sur le lien "Payer > Revenus de capitaux mobiliers".

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités s'affiche :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Payer > Revenus de capitaux mobiliers

CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR PAYER LES REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination [REDACTED]
SIREN [REDACTED]

Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/> Location de terrains et d'autres biens immobiliers 6820B	BELMONT-SUR-RANCE 12370 BELMONT-SUR-RANCE FRANCE	

PAYER

→ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer".

4.3 Sélection de la facture

Que l'accès se fasse directement après avoir déclaré (§ 4.1. 1^{er} cas) ou ultérieurement (§ 4.2. 2^{ème} cas), l'écran affiche l'ensemble des déclarations (acompte et/ou solde) pouvant être télépayées :

Impots.gouv.fr Questions fréquentes

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS

SIREN: Service gestionnaire

Quitter

Païement des revenus des capitaux mobiliers

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 Sélection de la déclaration à payer

Veillez sélectionner la déclaration des revenus des capitaux mobiliers que vous souhaitez payer :

SELECTION DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant à payer
JANVIER 2016	Déclaration 2777 initiale déposée le 09 Février 2016 à 08:30	15/02/2017	154,00 €

DERNIERS DECLARATIONS REGLEES

Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel

Fermer la fenêtre

Dans le cas d'une facture de RCM l'*élément à payer* est une Déclaration 2777.

Les factures affichées peuvent être "initiales" ou "rectificatives".

→ **Sélectionnez la déclaration que vous souhaitez payer en cliquant sur l'échéance choisie, soit "Mois Année" d'une déclaration 2777.**

L'écran suivant récapitule les caractéristiques de la déclaration :

- Si la facture est une déclaration initiale :

Impots.gouv.fr Questions fréquentes

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS

SIREN: Service gestionnaire

Quitter

Païement des revenus des capitaux mobiliers

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 Confirmation ou modification du montant à payer

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
JANVIER 2016	Déclaration 2777 initiale déposée le 09 Février 2016 à 08:30	15/02/2017	154,00 €	0,00 €	154,00 €
				Montant du paiement	154,00 €

Confirmer Corriger le montant Abandonner

- Si la facture est une déclaration rectificative :

Impots.gouv.fr :: Questions fréquentes

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS
REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS

SIREN: _____
Service gestionnaire _____
Paieement des revenus des capitaux mobiliers

Quitter

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 Confirmation ou modification du montant à payer

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
JANVIER 2016	Déclaration 2777 rectificative déposée le 3 décembre 2013 à 11:21	15/02/2017	154,00 €	0,00 €	154,00 €
Montant du paiement					154,00 €

Dans le cas où un paiement précédent a déjà été effectué, vous devez cliquer sur "Corriger le montant" et saisir le nouveau montant (*égal au montant restant à payer présent sur cette page diminué de la ou des sommes précédemment versée(s)*).

→ Cliquez sur le bouton "Confirmer".



Vous pouvez choisir de payer la totalité de la somme affichée ou bien de ne payer qu'une partie de la somme due (bouton "Corriger le montant").

4.4 Comptes bancaires

Les comptes bancaires qui vous sont proposés sont ceux que vous avez au préalable déclarés lors de la procédure d'adhésion en ligne :

Ces coordonnées bancaires ne peuvent pas être modifiées lors de la procédure de paiement en ligne. Veuillez vous rendre dans votre espace professionnel pour les modifier. La procédure est décrite dans la fiche FOCUS [Gérer les comptes bancaires de l'entreprise](#).

Après confirmation, vous accédez à l'écran correspondant à l'une des possibilités suivantes :

- Cas n°1 : § 4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire,
- Cas n°2 : § 4.4.2. Vous avez déclaré deux ou trois comptes bancaires,
- Cas n°3 : § 4.4.3. Vous avez déclaré quatre comptes bancaires ou plus.

4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire

Impots.gouv.fr Questions fréquentes

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS

Sélection déclaration > Saisie Montant > Récapitulatif

Service gestionnaire

Paieement des revenus des capitaux mobiliers

Aide en ligne

ETAPES 1 2 3 4 Récapitulatif du paiement avant validation

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
JANVIER 2016	Déclaration 2777 initiale déposée le 09 Février 2016 à 08:30	15/02/2017	154,00 €	0,00 €	154,00 €
Montant du paiement					154,00 €

REPARTITION DU MONTANT PAR COMPTE BANCAIRE

Numéro de compte	BIC	Etablissement	Titulaire	Informations complémentaires	Montant
FR76	BNPPFRDBDUE	HSBC FR PARIS LAFAYETTE		BBB	154,00 €

Confirmer Etape précédente Abandonner

→ Cliquez sur le bouton "Confirmer".

4.4.2. Vous avez déclaré deux ou trois comptes bancaires

Vous pouvez choisir de répartir le montant sur un ou plusieurs comptes bancaires.

Impots.gouv.fr Questions fréquentes

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS

Sélection déclaration > Saisie Montant > Répartition par compte

Service gestionnaire

Paieement des revenus des capitaux mobiliers

Aide en ligne

ETAPES 1 2 3 4 5 Répartition du montant sur les comptes bancaires

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
JANVIER 2016	Déclaration 2777 initiale déposée le 09 Février 2016 à 15:08	11/03/2017	2 684,00 €	0,00 €	2 684,00 €
Montant du paiement					2 684,00 €

REPARTITION DU MONTANT PAR COMPTE BANCAIRE

Numéro de compte	BIC	Etablissement	Titulaire	Informations complémentaires	Montant
FR76	CRLYFRPP	CREDIMMO PARIS			0,00 €
FR45	CRLYFRPP	CL NANTES			0,00 €

Confirmer Etape précédente Abandonner

→ Après ventilation du montant à payer entre les différents comptes bancaires, cliquez sur le bouton "Confirmer".

Une page récapitulative s'affiche :

Impots.gouv.fr Questions fréquentes

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS

SIREN: Service gestionnaire

Paielement des revenus des capitaux mobiliers

Quitter

Aide en ligne

ETAPE 1 2 3 4 5 Recapitulatif du paiement avant validation

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
JANVIER 2016	Déclaration 2777 initiale déposée le 09 Février 2016 à 15:08	11/03/2017	2 684,00 €	0,00 €	2 684,00 €
				Montant du paiement	2 684,00 €

REPARTITION DU MONTANT PAR COMPTE BANCAIRE

Numéro de compte	BIC	Etablissement	Titulaire	Informations complémentaires	Montant
FR76	CRLYFRPP	CREDIMMO PARIS			2 000,00 €
FR45	CRLYFRPP	CL NANTES			684,00 €

Confirmar Etape précédente Abandonner

→ Vérifiez votre répartition et cliquez sur le bouton "Confirmer".

4.4.3. Vous avez déclaré quatre comptes bancaires ou plus

Vous devez sélectionner entre un et trois comptes bancaires.

Impots.gouv.fr Questions fréquentes

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PROFESSIONNELS

REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS

SIREN: Service gestionnaire

Paielement des revenus des capitaux mobiliers

Quitter

ETAPE 1 2 3 4 5 6 Sélection des comptes bancaires

CARACTERISTIQUES DE LA DECLARATION

Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
JANVIER 2016	Déclaration 2777 initiale déposée le 09 Février 2016 à 15:08	11/03/2017	2 684,00 €	0,00 €	2 684,00 €
				Montant du paiement	2 684,00 €

Vous pouvez sélectionner jusqu'à trois comptes bancaires.
Si vous ne sélectionnez qu'un seul compte bancaire, vous passerez directement à l'étape 5.

SELECTION DES COMPTES BANCAIRES

Numéro de compte	BIC	Etablissement	Titulaire	Informations complémentaires	
FR45	CRLYFRPP	CL NANTES			<input type="checkbox"/>
MC58	BNPPFRDBDUE	CFM MONACO LARVOTTO			<input type="checkbox"/>
FR76	CRLYFRPP	CREDIMMO PARIS			<input type="checkbox"/>
FR45	CRLYFRPP	CL NANTES			<input type="checkbox"/>

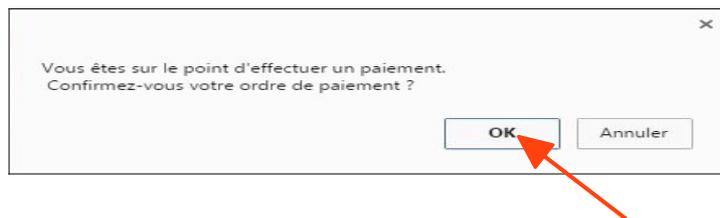
Confirmar Etape précédente Abandonner

→ Après sélection des comptes bancaires que vous souhaitez utiliser, cliquez sur le bouton "Confirmer".

La page de répartition s'affiche. Le cheminement est alors identique à celui décrit au § 4.4.2.
ATTENTION : si vous ne sélectionnez qu'un seul compte bancaire, vous arriverez directement sur à la page récapitulative.

4.5 Récapitulatif du paiement

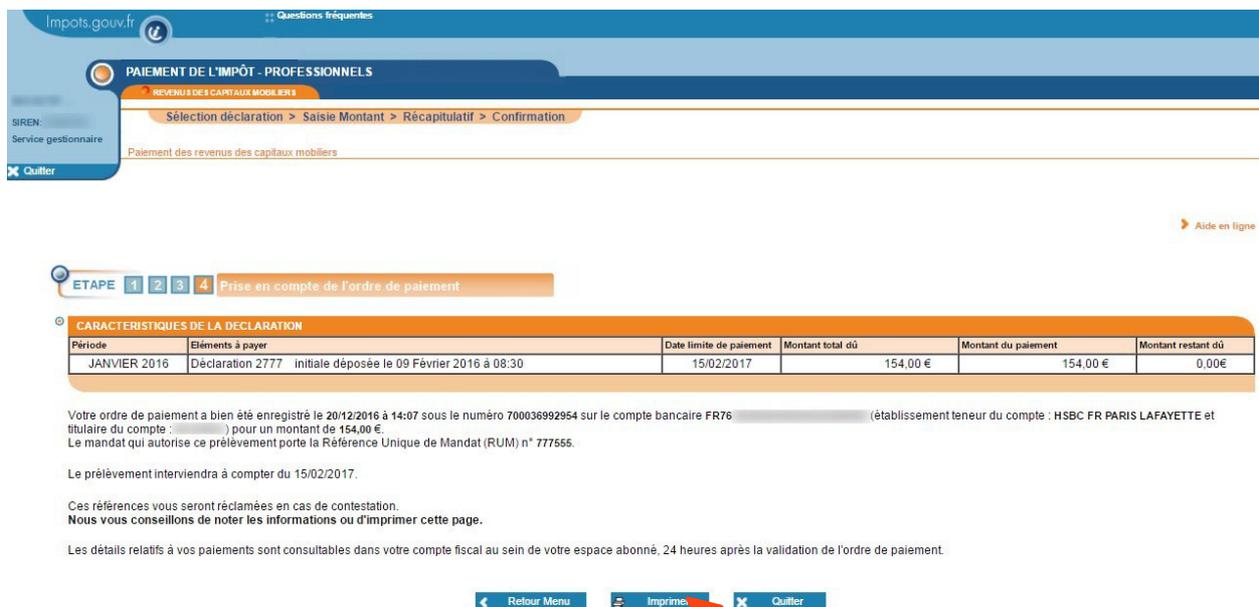
Une fenêtre de demande de confirmation s'ouvre :



→ Cliquez sur le bouton "OK".

Après avoir confirmé votre paiement, le certificat de prise en compte de votre ordre de paiement est affiché.

Nous vous conseillons d'imprimer et de conserver ce document qui vous sera demandé en cas de contestation.



Période	Éléments à payer	Date limite de paiement	Montant total dû	Montant du paiement	Montant restant dû
JANVIER 2016	Déclaration 2777 initiale déposée le 09 Février 2016 à 08:30	15/02/2017	154,00 €	154,00 €	0,00€

→ Cliquez sur le bouton "Imprimer".

FIN d'étape : le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers est terminé.

5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

le téléphone via le n° 0 809 400 210 (Service gratuit + prix d'un appel local) ;

le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact / Accéder > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > En ligne par formuel pour une procédure EFI > Accéder au formuel.